
Salah Hamouri, d'importance par Israël et accueilli aujourd'hui par de nombreux soutiens à Roissy, dénonce le nettoyage ethnique de la Palestine

Description

Le 18 décembre 2022, par Monira Moon pour l'Agence Média Palestine

Environ 200 personnes étaient réunies ce matin à l'aéroport de Roissy pour accueillir Salah Hamouri. Sa famille, des amis, des militants mais aussi de nombreux députés, maires ou élus étaient présents pour apporter leur soutien à ce franco-palestinien harcelé par Israël depuis plus de vingt ans.

Voir la [VIDEO](#) du comité de soutien à Salah Hamouri publiée ce soir.

<https://twitter.com/annepaq/status/1604428051361673216>

En mars 2022, cet avocat engagé dans l'association Addameer (2), était arrêté par l'armée israélienne et placé en détention administrative (1). Sa détention arbitraire a été prolongée régulièrement jusqu'à l'aube de ce dimanche où les autorités pénitentiaires ont menotté et emmené à l'aéroport pour être d'importance en France. Quelques semaines avant son arrestation, son statut de résident à Jérusalem avait été révoqué par Israël, qui continue par ce moyen le nettoyage ethnique des Palestiniens de Jérusalem. Malgré les recours de son avocate Léa Tsemel, la ministre de l'Intérieur Ayelet Shaked a pris la décision de lui retirer son statut de résident alors qu'il est né à Jérusalem

Elsa Lefort, l'épouse de Salah Hamouri menait depuis son arrestation une campagne de sensibilisation et interpellait les autorités françaises afin qu'elles interviennent pour obtenir la libération de Salah et l'assurance qu'il pourrait continuer à vivre chez lui à Jérusalem-Est ainsi qu'elle-même et leurs enfants.

Seulement quelques dizaines de minutes avant l'arrivée de Salah Hamouri, le quai d'Orsay publiait un communiqué ce matin pour condamner « la décision des autorités israéliennes, contraire au droit, d'expulser M. Salah Hamouri vers la France »:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/israel-territoires-palestiniens/actualites-et-evenements/2022/article/israel-territoires-palestiniens-la-france-condamne-l-expulsion-de-salah-hamouri>

La diplomatie française assure avoir tout mis en œuvre pour empêcher cette inhumaine violation du droit international.

Si le communiqué adopte un ton un peu plus ferme qu'à l'accoutumée, il ressemble à un aveu décevant. Parmi les soutiens, certains militants se demandaient ce que la France attend pour imposer des actions à cet État qui viole continuellement le droit international et qui ne semble avoir aucune considération pour la diplomatie Française.

Quant à Salah Hamouri, il est apparu amaigri, les traits tirés et tristes à mort mais déterminés. Il a dénoncé le nettoyage ethnique dont sont victimes les Palestiniens sous occupation:

https://twitter.com/patrice_leclerc/status/1604428151035203584

« Le combat n'est pas fini. Je sens que j'ai une responsabilité énorme envers mon peuple. On ne lâche pas la Palestine et on ne laissera pas nos enfants vivre les mêmes injustices que nous. Notre droit est de résister »

Israël a considéré que l'avocat n'était pas loyal et fidèle à l'État. C'est sur ce prétexte que Salah Hamouri a rejoint ce matin le destin de ces millions de Palestiniens qui se battent pour le droit au retour sur leur terre.

Cette déportation (3) constitue un grave précedent pour Israël qui cherche depuis très longtemps le moyen de vider Jérusalem de ses habitants Palestiniens.

Mais Salah Hamouri s'est montré combatif « Nous continuerons à lutter pour la Palestine ».

1) La détention administrative est une puissante machine d'oppression qui permet à l'État d'appliquer l'apartheid à arrêter les Palestiniens dès l'âge de 12 ans sans charge ni jugement pour une période allant jusqu'à 6 mois, renouvelable indéfiniment.

2) Addameer est une organisation de défense des droits humains et des prisonniers politiques palestiniens. <https://www.addameer.org/>

3) Déportation : en droit international, la déportation désigne le transfert forcé de personnes civiles (ou d'autres personnes protégées par les Conventions de Genève) à l'extérieur du territoire où elles ont leur résidence, vers le territoire de la puissance occupante ou tout autre territoire occupé ou non. Source : Médecins sans frontières : <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/deportation/>

date créée

2022/12/18